



## GRAINES VOLTZ

Société Anonyme au capital de 1 370 000 €.

Siège social : 1, rue Edouard Branly, 68000 Colmar.

333 822 245 R.C.S. Colmar (85 B 260).

Exercice social : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 22 MARS 2017**

#### **RESULTAT DES VOTES**

- **Nombre d'actionnaires présents ou représentés : 8**
- **Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés : 1 031 238**
- **Résolutions :**

	Nombre total de voix exprimées		Pour		Contre		Abstention	
	1	2	1	2	1	2	1	2
<b>1<sup>ère</sup> résolution</b>	1 031 238	81.54	1 031 238	81.54				
<b>2<sup>ème</sup> résolution</b>	1 031 238	81.54	1 031 238	81.54				
<b>3<sup>ème</sup> résolution</b>	1 031 238	81.54	1 031 238	81.54				
<b>4<sup>ème</sup> résolution</b>	1 031 238	81.54	1 031 238	81.54				
<b>5<sup>ème</sup> résolution</b>	1 031 238	81.54	1 031 238	81.54				
<b>6<sup>ème</sup> résolution</b>	1 031 238	81.54	1 031 238	81.54				
<b>7<sup>ème</sup> résolution</b>	1 031 238	81.54	1 031 238	81.54				

1 : nombre de voix

2 : % du capital

NS : Non Significatif

## RESULTAT DES DEBATS

### DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 MARS 2017

- **Le vote du projet des résolutions proposées n'a appelé aucun commentaire ni demandes particulières,**

### QUESTIONS – REPONSES

1) Quel est le montant des jetons de présence ?

Il n'y en a pas. Aucun des administrateurs même extérieurs (investisseur financier – non salariés) n'a jamais souhaité le versement de jetons de présence ; il n'y en a donc jamais eu.

En effet, la rémunération des membres du Conseil d'Administration n'est pas précisée dans les rapports annuels comme le recommande le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées 2016 Afep-Medef

Sur ce point le Conseil d'administration n'a pas souhaité, compte-tenu de spécificités de la société et de la réponse précédente, suivre l'ensemble des recommandations du code de l'AFEP-MEDEF (voir Rapport sur le contrôle interne page 3)

2) Pouvez-vous fournir aux actionnaires une biographie succincte de l'administrateur indépendant M. Henri Fuchs : diplôme, expérience professionnelle et domaines d'expertises en relation avec l'activité du groupe Graines Voltz.

Cela ne fait pas partie des informations légales à mettre à la disposition des actionnaires, d'autant plus que le renouvellement de son mandat n'est pas à l'ordre du jour de cette AG.

3) M. Henri Fuchs est-il actionnaire de la société (c'est une obligation pour un administrateur selon le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées 2016 Afep-Medef) ? Cette précision est importante pour savoir si ses intérêts sont alignés avec ceux des actionnaires minoritaires ;

Monsieur Henri Fuchs est un administrateur extérieur, non salarié, et à notre connaissance, ne détient pas de titres de la Société.

4) En qualité d'actionnaire individuel, je m'inquiète de la faible liquidité du titre de notre société coté au double-fixing en bourse (à 11:30 et à 16:30) sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Aussi, pour améliorer celle-ci, est-il prévu de :

- passer en cotation en continu ?
- élargir le flottant pour augmenter la quantité de titres en circulation ?
- mettre en place un contrat de liquidité avec une société spécialisée ?

Cette question n'a pas été abordée récemment par le Conseil d'Administration ; un contrat de liquidité existait après l'introduction en Bourse et n'a pour autant pas permis à l'époque de donner une liquidité satisfaisante au titre, il a donc été arrêté.

De même, nous avons également, pour essayer d'augmenter la liquidité, multiplié le nombre de titres par 2, également sans effet.